



Réunion de la Commission de Suivi des vols RAFALE du 21 03 2019

Participants :

Pour la Fédération des quartiers de Pessac : Dominique Lestynek, Michel Kwiatkowski
Pour la Mairie de Pessac : Stéphane Mari

Ordre du jour :

- 1- Présentation cadre et aspects calendaires du programme des vols de transformation RAFALE
- 2- Rappel des différentes procédures à l'arrivée et au départ
- 3- Présentation du portail WEB d'écoute des riverains et mode opératoire
- 4- Questions diverses

1-Présentation cadre et aspects calendaires du programme des vols de transformation RAFALE

La formation des pilotes Qataris débutera le 08 avril 2019 pour se terminer le 07 juin 2019.

Cette formation comprendra 63 vols ce qui représente 3 vols quotidiens en moyenne.

Les vols se dérouleront entre le lundi après midi et le vendredi midi.

L'amplitude quotidienne peut se situer entre 8h00 et 18h00.

Pas de décollage avant 8h30 – pas d'arrivée après 18h00

Les week-ends et jours fériés sont des jours sans vol comme le lundi matin et vendredi après-midi

A noter que les décollages et atterrissages de formation sur RAFALE seront programmés de façon à ne pas perturber le trafic commercial passager et fret. Les vols RAFALE s'adaptent au trafic passager existant.

La durée d'une mission est de l'ordre d'1h00 à 1h30.

Le flux des Rafales dans le trafic civil sera géré par les contrôleurs aériens de l'aéroport.

La formation des pilotes indiens se déroulera entre octobre 2019 et janvier 2021.

Cette formation comprendra 800 vols qui se dérouleront dans les mêmes conditions que pour les Qataris.

Les mois de juillet, août et septembre 2019 ne seront donc pas impactés par des vols de formation RAFALE

A noter que 30 % des vols de formation se déroulent ailleurs qu'à Bordeaux Mérignac. Ces vols concernent les vols de nuit ou les vols en patrouille de plus de 4 avions.

2- Rappel des différentes procédures à l'arrivée et au départ pour les avions RAFALE

Pour les décollages, l'objectif est de monter très vite et très haut.

Ce choix de décoller avec une forte pente permet de minimiser l'impact des nuisances sonores en dehors du périmètre de la plateforme

Pour les atterrissages, la procédure principale sera l'atterrissage au break.

Cette procédure consiste à se présenter à une altitude de 3000 pieds (915 mètres) en vue de l'aéroport puis de rejoindre la zone aéroportuaire à 2000 pieds (610 mètres) et de terminer l'atterrissage en réalisant une boucle au dessus de l'aéroport pour rejoindre au plus vite la piste.

A 7 Km du point d'impact atterrissage, un avion de ligne est à 1400 pieds d'altitude alors que

le RAFALE sera à 3000 pieds.

Habituellement, pour un avion militaire, un "break" s'effectue entre 1000 et 1500 pieds. Le "break" du RAFALE se fera à 2000 pieds d'altitude.

A noter que :

- certaines arrivées pourront, pour des raisons de sécurité, s'effectuer selon la procédure ILS traditionnelle (il faut voir la piste pour effectuer une arrivée au break)
- Parmi les premiers vols d'un pilote, il y a une arrivée type ILS ceci afin que le pilote puisse prendre en compte la configuration spécifique de la plateforme
- Les vols d'essai-réception de la chaîne de livraison des avions Dassault RAFALE se font en appliquant la procédure ILS
- Les vols RAFALE utilisent les pistes en service pour les vols commerciaux passagers
- Les arrivées au break se font coté zone industrielle/aéroportuaire

Des réunions d'informations destinées aux habitants concernés se sont tenues :

- le 11 mars 2019 à Saint Médard en Jalles
- le 20 mars 2019 à Mérignac

3- Création d'un portail WEB relatif aux nuisances liées aux vols RAFALE

Ce site WEB est destiné aux habitants riverains de l'aéroport qui peuvent être impactés par les nuisances sonores de vols RAFALE.

Nom du site : **da-ctc.com**

Ce site ouvrira le 08 avril 2019 à 14h00 et durera pendant toute la période de formation des vols RAFALE

Ce site sera donc ouvert d'avril à juin 2019 puis d'octobre 2019 à janvier 2021.

Juillet, août et septembre 2019 sont exempts de vol de formation RAFALE.

Principe de fonctionnement du site internet :

On ne peut accéder au site que si on est reconnu.

Il faut donc créer un compte lors de la première visite.

Si on n'est pas inscrit, on n'a droit à aucune information.

Le site conserve l'historique des échanges entre les habitants et les médiateurs de chez Dassault.

L'inscription au site permet d'accéder à la foire aux questions.

Le dépôt d'une inscription nécessite de donner un minimum d'informations.

Les réponses aux questions seront données sous 5 jours maximum sous réserve que le nombre de questions qui seront envoyées restent raisonnable.

L'équipe chargée de répondre aux questions posées sur le site Web sera composée de 5 personnes :

- 3 modérateurs
- 1 agent chargé de donner les éléments technique relatifs à la formation
- 1 technicien chargé de donner les éléments technique de réception des avions

Un "Flyer" ou prospectus expliquant les modalités de fonctionnement du site WEB est en cours de finalisation.

Ce prospectus sera envoyé aux mairies et associations concernées par les vols RAFALE.

Lorsqu'on tape l'adresse du site (**da-ctc.com**), on arrive sur une page d'accueil et une invite à se connecter.

Si on est déjà connu, il faut taper son adresse email puis son mot de passe.

Si on accède pour la première fois, il faut créer un compte en donnant un certain nombre d'informations :

- adresse email permettant de recevoir la réponse à une question posée
- nom, prénom et année de naissance
- numéro de téléphone
- commune où on réside
- mot de passe puis confirmation mot de passe

- vérification CAPTCHA qui permet de vérifier qu'il ne s'agit pas d'un robot. (le nom CAPTCHA est un acronyme qui signifie "Completely Automated Public Turing Test to Tell Computers and Humans Apart". En français : " Test public de Turing complètement automatisé pour différencier les humains des ordinateurs ").

- validation des informations fournies

Le compte est alors créé.

Le dépôt d'un message ou d'une plainte :

- lieu exact du constat effectué
- Date et heure précises du constat
- vérification CAPTCHA
- envoi du message
- réception d'un message de prise en compte de la demande

Réponse à une demande :

- message nous informant qu'une réponse a été faite
- s'il s'agit d'une demande d'information, le détail de la réponse est communiquée
- il peut s'agir d'une information du modérateur qui nous dit ou en est le traitement de la demande

Il n'y aura pas de fil de discussion.

Si une demande entraîne des interrogations complémentaires, il faudra déposer une nouvelle demande

Ouverture du site **da-ctc.com** le **08 avril 2019 à 14h00**

Ce ne sont pas les vols de transformation RAFALE qui, compte tenu du nombre marginal, ont un impact limité par rapport au reste du trafic aérien.

Il n'y aura pas de prospectus sous forme numérisée mais un document sous PDF imprimable sera disponible

La prochaine rencontre où sera abordé le suivi des vols RAFALE est prévue lors de la prochaine CCE (Commission Consultative de l'Environnement) qui se tiendra en juin ou début juillet 2019.

Dominique Lestynek - Michel Kwiatkowski